



PLF 2020 : PAS TOUCHE À LA TAXE ASTP !

Après la remise en cause sévère des licences d'entrepreneurs du spectacle, le gouvernement et le ministre de la Culture portent une nouvelle attaque au secteur du spectacle vivant et à sa structuration.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2020, le gouvernement a fait passer un amendement qui prévoit la suppression en 2021 de la taxe de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP). Selon l'exposé des motifs de ce texte, le montant de cette taxe serait remplacé par une simple subvention publique d'un même montant. Si cet amendement était adopté définitivement par le Parlement, il fragiliserait l'ASTP dont la singularité d'action repose sur cette taxe proportionnelle aux recettes du spectacle.

L'idée même de la taxe ASTP est de faire contribuer les productions en fonction de leurs recettes pour ensuite financer des mécanismes d'aide à la prise de risque (Garanties, aides à l'emploi, etc.) et inciter à la diffusion via les comptes de soutien. De facto, ce système implique les productions à succès qui participent au renouvellement du répertoire, contribue à l'émergence artistique, et permet notamment aux petites salles de prendre des risques dans un environnement marqué par une concentration capitaliste croissante. La mise en place d'une subvention, qui aura par nature un caractère aléatoire, à la place de la taxe, couperait donc avec cette logique contributive pourtant structurante dans cet environnement.

La Fédération CGT du Spectacle dénonce la méthode autoritaire du Gouvernement qui n'a organisé aucune concertation avec les organisations professionnelles du secteur, ni même pris la peine de réaliser une étude d'impact avant de conduire cette réforme. Elle demande donc au gouvernement et au ministre de la Culture, Franck Riester, de retirer cet amendement inacceptable !

Paris, le 23/10/2019.